

MaPrimeRénov' s'ouvre aux propriétaires bailleurs



© 2021 Les Echos Publishing

Bonne nouvelle ! Depuis le 1^{er} juillet 2021, les propriétaires bailleurs peuvent accéder au dispositif MaPrimeRénov'. Ainsi, ils peuvent déposer leur dossier d'aides pour les travaux éligibles réalisés depuis le 1^{er} octobre 2020. Rappelons que ce dispositif permet de financer des travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif. Le montant de la prime varie en fonction des matériaux et des équipements éligibles dans la limite d'un plafond de 20 000 € pour des travaux sur un logement.

Précisons que les propriétaires bailleurs peuvent prétendre aux mêmes forfaits d'aides que les propriétaires occupants, dans les mêmes conditions de revenus. Dans le détail, ils peuvent bénéficier de MaPrimeRénov' pour rénover jusqu'à trois logements locatifs, peu importe le type de bien (maison individuelle ou appartement). En contrepartie, ils doivent s'engager à louer le logement rénové pour une durée minimale de 5 ans.

À noter : les travaux à réaliser dans les parties communes d'une copropriété peuvent également être financés en partie par cette aide. Les propriétaires bailleurs pouvant déjà bénéficier de MaPrimeRénov' Copropriétés, via leur syndicat de copropriétaires.

[MaPrimeRénov'](#)

© 2021 Les Echos Publishing